

Dossier de presse

Le Centre hospitalier de Bourg-en-Bresse face au Covid-19

Organiser la réponse sanitaire et assurer la continuité des prises en charge

Face à la pandémie Covid-19, le CH de Bourg-en-Bresse est pleinement mobilisé pour prendre en charge les patients porteurs du virus. L'enjeu pour notre établissement est d'organiser ces prises en charge tout en continuant d'assurer les soins urgents à l'ensemble de la population. A cet effet, l'ensemble des consultations et interventions médico-chirurgicales non urgentes et n'impliquant pas de perte de chance pour les patients a été reporté pour mobiliser les personnels soignants sur la gestion de la crise sanitaire.

Important

Aucune communication ne sera réalisée par le Centre hospitalier de Bourg-en-Bresse sur le nombre de patients atteints par le covid-19 pris en charge dans ses services.

I. La cellule de crise hospitalière : organiser la réponse de l'établissement

Depuis la mobilisation du CH de Bourg-en-Bresse et tous les établissements de la région Auvergne-Rhône-Alpes le 24 février dernier, la direction organise régulièrement des cellules de crise.

Composée de représentants de l'ensemble des services hospitaliers impactés, elle a pour mission d'organiser la réponse de l'établissement selon les consignes nationales.

Plus précisément, la cellule de crise décide :

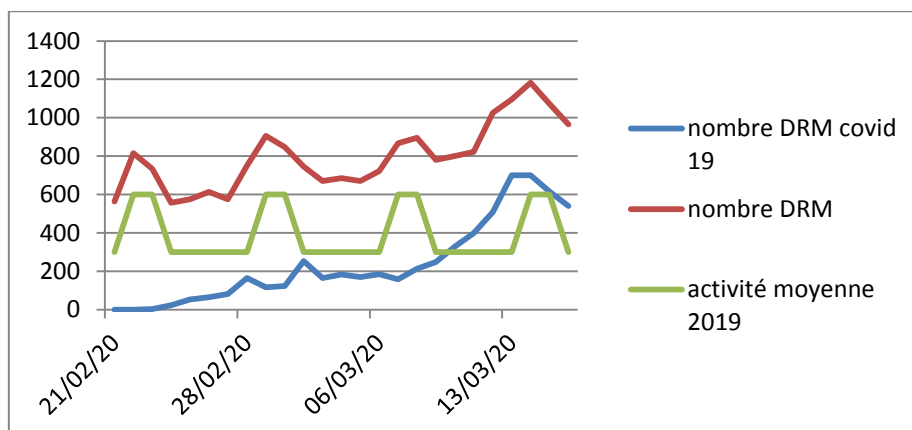
- De l'organisation des soins et des circuits de prise en charge
- Des modalités d'approvisionnement des services en matériel
- De la mobilisation des personnels hospitaliers
- De la communication interne et externe

Les décisions prises en cellule de crise sont partagées avec l'ensemble de l'encadrement, ainsi qu'avec la communauté médicale.

II. Des services de soins de première ligne renforcés au fur et à mesure

Le rôle central du SAMU-Centre 15

Le SAMU-Centre 15 a été le premier service hospitalier impacté par l'épidémie, connaissant une hausse d'activité particulièrement importante comme en témoignent le graphique ci-dessous.



DRM : dossier de régulation médicale : le nombre de DRM créé par jour est l'indicateur central d'activité du SAMU. Un dossier de régulation peut correspondre à plusieurs appels passés au Centre 15 pour une même situation.

Depuis le début de la crise sanitaire, le SAMU 01 suit précisément le nombre de dossiers de régulation en rapport avec le Covid-19.

Le personnel SAMU a été renforcé en deux vagues successives :

- Depuis le 29 février, 1 médecin régulateur hospitalier (MRH) et 1 assistant de régulation médicale (ARM) supplémentaires ont constitué un pôle de gestion des appels Covid-19, 7 jours sur 7 de 9h à 21h.
- Depuis le 10 mars, le pôle de gestion des appels compte un binôme MRH-ARM supplémentaire, et l'organisation du SAMU a été profondément modifiée afin d'absorber les flux d'appels supplémentaires sans pour autant dégrader le temps de décroché.

Ces organisations ont pu être mises en place grâce à une mobilisation exemplaire des médecins urgentistes et des ARM, ainsi que des internes affectés au service d'accueil des urgences et d'infirmier.e.s retraité.e.s volontaires.



Salle de régulation commune 15-18

Les réorganisations menées au service d'accueil des urgences (SAU)

Au fur et à mesure de la progression de l'épidémie, les mesures suivantes ont été mises en place :

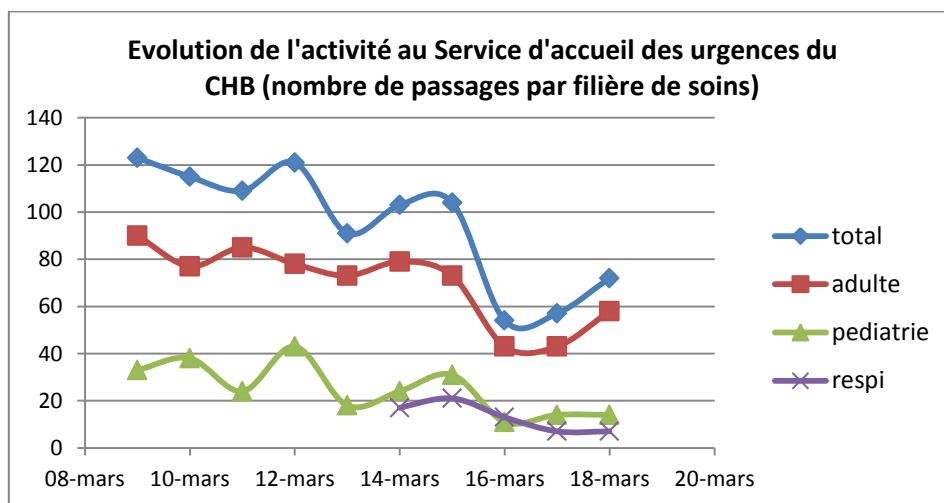
- La mise en place d'un centre de prélèvements pour réaliser des tests diagnostiques après régulation des patients par le SAMU-Centre 15. Ces prélèvements ont lieu dans des locaux dédiés et sont assurés par un pool d'infirmières. La capacité de prélèvements a été constamment augmentée au regard des besoins.
- Une réorganisation interne importante du service a été entreprise : une filière respiratoire a été organisée dans les locaux de l'unité d'hospitalisation de courte durée adossée à l'accueil des urgences. Les patients relevant d'une surveillance en UHCD sont installés dans le service d'endocrinologie, où l'activité a été relocalisée. Ils demeurent sous la surveillance du personnel médical et paramédical des urgences.

- Le circuit des urgences pédiatriques a également été revu afin d'augmenter la possibilité d'accueil de la filière respiratoire. Les enfants sont vus à leur arrivée par l'infirmière d'accueil et d'orientation. En cas d'urgence vitale ou de motif de consultation traumatique, ils sont pris en charge au SAU. Pour tout autre motif, ils sont orientés vers la pédiatrie où ils sont pris en charge par un pédiatre.



Le circuit pédiatrique fait l'objet d'un fléchage spécifique et d'un marquage au sol.

L'activité du service d'accueil des urgences est restée globalement stable, mais les équipes sont préparées à l'arrivée d'un afflux massif de patients. Le tableau ci-dessous illustre l'activité des derniers jours dans les différentes filières de soins, en nombre de passages.



Des secteurs d'hospitalisation mobilisés

Le CH de Bourg-en-Bresse a organisé la montée en charge progressive de ses capacités d'hospitalisation de patients atteints par le virus. Les praticiens d'infectiologie ont organisé une astreinte pour assurer 24h/24 une expertise sur ces prises en charge.

Des parcours patients spécifiques ont été définis pour la prise en charge des enfants et des femmes enceintes.

L'augmentation des capacités d'accueil en réanimation

La déprogrammation de certaines activités au bloc opératoire a permis de redéployer les personnes y exerçant habituellement (infirmier.ère.s anesthésistes, médecins anesthésistes-réanimateur.rice.s) dans le service de réanimation après un module de formation auprès des professionnels du service. Le CHB est donc en capacité d'accueillir davantage de patients nécessitant des soins intensifs. Le partenariat construit avec la clinique Convert assure une couverture territoriale pour le département de l'Ain.

Les dispositions spécifiques prises pour les secteurs de gériatrie

Tant en court séjour qu'en soins de suite et de réadaptation, soins de longue durée et EHPAD, des réflexions sont engagées pour définir des filières de soins adaptées aux personnes âgées en amont comme en aval des prises en charge.

S'agissant d'un domaine très spécifique et impliquant une organisation territoriale concertée, un communiqué de presse spécifique à ce sujet sera adressée la semaine prochaine.

Une offre de téléconsultations en cours de consolidation

Le CH de Bourg-en-Bresse travaille au développement de son offre de téléconsultations dans plusieurs spécialités. La téléconsultation est par exemple opérationnelle en urologie et a vocation à s'étendre dans tous les services demandeurs.

III. Des mesures spécifiques pour protéger les patients et résidents

Conformément aux consignes nationales, le CH de Bourg-en-Bresse a débuté par limiter puis par interdire les visites dans l'ensemble des services hospitaliers, à Fleyriat comme à l'Hôtel Dieu et à la Résidence Emile Pélicand.

Les seules exceptions subsistant sont les suivantes :

- En pédiatrie et néonatalogie : présence autorisée d'un des parents
- En maternité : présence autorisée du 2^{ème} parent

Des autorisations de visite exceptionnelles peuvent être délivrées sur accord médical.



Un affichage est réalisé sur les trois sites du Centre hospitalier.

En gériatrie, dans les secteurs de long séjour et d'hébergement, un projet d'accompagnement des résidents pour le maintien des liens familiaux est en cours d'élaboration.

IV. L'accompagnement du personnel hospitalier

Des sessions de formation et de sensibilisation à destination de tous les hospitaliers

Depuis le début de la crise, de nombreuses actions de formations des agents et médecins ont été organisées et assurées par l'équipe mobile d'hygiène hospitalière (EOHH) et la référente situations sanitaires exceptionnelles :

- Six sessions plénières ont été organisées avec la participation de la direction générale et de la médecin cheffe de service d'infectiologie et responsable de l'EOHH
- Des sessions particulières ont eu lieu dans les services de gériatrie (unités de soins de suite et de réadaptations, de soins de longue durée et services d'hébergement), auprès des services techniques, des agents de sécurité incendie, de la blanchisserie, de restauration, du service central d'entretien, de logistique, de brancardage, d'imagerie médicale, des personnels de rééducation. Au total, ... agents ont été sensibilisés.

Des dispositifs de garde d'enfants adaptés aux horaires hospitaliers

En complément de la mobilisation des collectivités territoriales et des établissements scolaires pour assurer l'accueil des enfants des personnels hospitaliers, le CHB a mis en place un dispositif de garde interne : les enfants du personnel peuvent être accueillis de 6h à 22h en semaine et le week-end.

Un restaurant du personnel maintenu et réorganisé

Afin d'assurer au personnel un temps de repas hors des services, le self reste ouvert, avec une réorganisation pour respecter les consignes de distanciation sociale.

Un recours possible au télétravail

Le CH de Bourg-en-Bresse a mis en place les organisations nécessaires pour permettre à ses professionnels éligibles de bénéficier du télétravail.

V. Un approvisionnement tendu en équipements de protection

Le CH de Bourg-en-Bresse suit de manière très rapprochée son approvisionnement et son utilisation en équipements de protection individuelle. Face aux tensions rencontrées, l'équipe opérationnelle d'hygiène sensibilise régulièrement les professionnels aux règles de bon usage des masques.

Afin de protéger les soignants et les patients accueillis, le CH lance un appel aux collectivités et entreprises disposant de stocks de masque chirurgicaux et FFP2. Chaque don compte. Nous remercions déjà tout particulièrement les institutions, entreprises ou particuliers qui, à titre individuel, nous ont déjà mis du matériel à disposition.

VI. Un souci constant d'organisation et de coopération territoriale au bénéfice des patients de l'Ain

Conscient qu'une crise sanitaire de la mesure du Covid-19 ne peut être gérée qu'en collaboration avec l'ensemble des acteurs sanitaires, le CH de Bourg-en-Bresse a construit une démarche concertée entre les établissements publics et privés de l'Ain. Plusieurs réunions de travail ont été organisées pour définir les filières de prise en charge des patients.

Actuellement, tous les patients positifs nécessitant une hospitalisation sont accueillis au CH de Bourg-en-Bresse.

Concernant les soins critiques, une organisation spécifique a été mise en place entre les services de réanimation du CHB et de la Clinique Convert, tandis que des échanges réguliers ont lieu avec les équipes du CH du Haut-Bugey et de l'Hôpital Privé d'Ambérieu.

L'organisation de filières d'aval pour les patients nécessitant des soins de suite et de réadaptation est en cours.

Remerciements

L'ensemble de la communauté hospitalière du CH de Bourg-en-Bresse est mobilisé pour assurer la prise en charge des patients atteints par le covid-19. Nous les remercions très sincèrement pour leur investissement et leur mobilisation.